

## **INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE TERRES DES CONFLUENCES**

**Vu** la délibération n° 07/2020-2-10 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences ;

**Considérant** qu'il appartient au Président de rendre compte des décisions visées par délégation, en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte des décisions suivantes :

### **Décision n° 97/2021**

**Le 15 décembre 2021**

#### **MARCHE N°21ST005 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DE TROIS DECHETTERIES**

**LOT N°1 : MODULES/FONDACTIONS/RESEAUX**

**LOT N°2 : GROS ŒUVRE/DEMOLITIONS/VRD/ETANCHEITE**

**LOT N°4 : PLOMBERIE**

**LOT N°5 : PLATRERIE/PEINTURE/FAÏENCE/CARRELAGE**

**LOT N°7 : SERRURERIE**

**LOT N°8 : CONTROLE D'ACCES**

#### **Article 1 :**

D'attribuer le lot n°1 : Modules/Fondations/Réseaux et le lot n°2 : Gros Œuvre/Démolitions/VRD/Etanchéité du marché relatif aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes de trois déchetteries à l'entreprise SAS COLAS France (sise, ZI Nord, 1005, avenue de Cos – 82000 Montauban) pour un montant total de 524 000,00 € HT soit 628 800,00 € TTC réparti comme suit :

- 244 000,00 € HT soit 292 800,00 € TTC pour le lot n°1 Modules/Fondations/Réseaux
- 280 000,00 € HT soit 336 000,00 € TTC pour le lot n°2 : Gros Œuvre/Démolitions/VRD/Etanchéité

#### **Article 2 :**

D'attribuer le lot n°4 : Plomberie du marché relatif aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes de trois déchetteries à l'entreprise SAS QUERCY CONFORT (sise, 45, chemin de Revel – 82200 Moissac) pour un montant de 19 012,04 € HT soit 22 814,44 € TTC (vingt-deux mille huit cent quatorze euros et quarante-quatre cents toutes taxes comprises).

#### **Article 3 :**

D'attribuer le lot n°5 : Plâtrerie/Peinture/Faïence/Carrelage du marché relatif aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes de trois déchetteries à l'entreprise SARL BATYGROUPE (sise, 19, chemin de la Glacière – 31200 Toulouse) pour un montant de 39 900,00 € HT soit 47 880,00 € TTC (quarante-sept mille huit cent quatre-vingt euros toutes taxes comprises).

#### **Article 4 :**

D'attribuer le lot n°7 : Serrurerie du marché relatif aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes de trois déchetteries à l'entreprise AGECE SASU (sise, Place du Jeu de Paume, Hôtel d'entreprise Ary – 64240 Hasparren) pour un montant de 97 860,00 € HT soit 117 432,00 € TTC (cent dix-sept mille quatre cent trente-deux euros toutes taxes comprises).

#### **Article 5 :**

D'attribuer le lot n°8 : Contrôle d'accès du marché relatif aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes de trois déchetteries à l'entreprise ADEMI PESAGE SA (sise, ZI La Bergerie, rue Gutenberg – 49280 La Segunière) pour un montant de 57 852,00 € HT soit 69 422,40 € TTC (soixante-neuf mille quatre-cent vingt-deux euros et quarante cents toutes taxes comprises).

Article 6 :

De signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Décision n° 98/2021**

**Le 6 décembre 2021**

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX BITUMINEUX A FROID ET EMULSION**

D'attribuer l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture de matériaux bitumeux à froid et émulsion à l'entreprise EUROVIA LIANTS SUD OUEST (sise, 365 impasse Umberti – 82710 Bressols) pour un montant maximum de 160 000,00 € HT soit 192 000 € TTC (cent quatre-vingt-douze mille euros toutes taxes comprises).

Ce montant s'entend sur la durée de validité du marché prévu à l'article 4 de l'acte d'engagement soit un an renouvelable trois fois.

**Décision n° 99/2021**

**Le 9 décembre 2021**

**MARCHE 20ST010 – MARCHE DE TRAVAUX DE LA CUISINE CENTRALE - AVENANTS**

D'accepter et d'autoriser le Président à signer les avenants n° 1 pour les lots 2 et 12 avec les entreprises respectives : Dirickx Espace Clôture et Accord Service.

**Décision n° 100/2021**

**Le 17 décembre 2021**

**ZONE D'ACTIVITES DE MARCHES  
PROPOSITION ENEDIS – TRAVAUX D'ELECTRICITE**

D'approuver et de signer la proposition de convention financière en ce qui concerne les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité pour un montant de 5.800,60 € HT (6.960,96 € TTC)

**Décision n° 101/2021**

**Le 21 décembre 2021**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DES CLES DU SITE DE L'ANCIENNE CUISINE CENTRALE CONSENTI A LA SCI OPHTALMOLOGIE**

La CCTC consent à laisser accéder la SCI OPHTALMOLOGIE ainsi que l'architecte qu'elle a missionné pour le développement de son projet, au bien situé 33 allée des Tournesols, cadastré DB 91, pour les seules visites nécessaires pour mener à bien ladite mission.

A cet effet, la Communauté de Communes met à disposition de la SCI OPHTALMOLOGIE un jeu de clés.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin au plus tard le **30 avril 2022**.

**Décision n° 102/2021**

**Le 23 décembre 2021**

**CONSULTATION N°C202112-16 RELATIVE A LA PRESTATION DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LES COMMUNES DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE ET DE SAINT PORQUIER**

#### Article 1 :

De signer avec l'entreprise SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION (sise, 11 avenue Mercure – CS 33367 – Quint Fonsegrives – 31 133 BALMA Cedex), d'un contrat d'une durée de 2 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un montant estimatif de 39 991,24 € H.T. sur la durée du contrat.

#### Article 2 :

De signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **Décision n° 01/2022**

**Le 20 janvier 2022**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES AUPRES DE LA CPTS QUERCY-GARONNE**

De signer la convention de mise à disposition d'un bureau par la Communauté de Communes auprès de la CPTS Quercy -Garonne en contrepartie d'un loyer de 2624 € par an.

#### **Décision n° 02/2022**

**Le 26 janvier 2022**

### **CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REPARATION DE DIGUE EN URGENCE**

De signer une convention avec les propriétaires de la digue et des parcelles attenantes, afin de permettre à l'entreprise mandatée par la communauté de communes, de réaliser les travaux de terrassements et de réparation de la digue, au lieu-dit « Larché » sur la commune de Castelsarrasin.

#### **Décision n° 03/2022**

**Le 26 janvier 2022**

### **ZONE D'ACTIVITES DE BARRES II**

### **CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'EXTENSION D'UNE LIGNE BASSE TENSION SOUTERRAINE AVEC RACCORDEMENT AU POSTE EXISTANT**

De signer avec ENEDIS (représentée par Madame Cécile MOZER agissant en qualité de Directrice Régional ou tout autre représentant dûment habilité - ENEDIS Nord Midi-Pyrénées, 5 AV PIERRE-GILLES DE GENNES 81000 ALBI), une convention de servitude à titre gratuit, tel que détaillé ci-dessous :

- La construction d'une ligne basse tension souterraine qui empruntera les parcelles DM 128 et 133 dans une bande de 3 mètres de large et sur une longueur totale d'environ 215 mètres et raccordement au poste de transformation existant (repère P236) ;
- La mise en place d'un coffret de raccordement électrique de réseau type S20 double à implanter en bordure de parcelle DM 133 (repère 023.05.10).

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages.

#### **Décision n° 04/2022**

**Le 1<sup>er</sup> février 2022**

### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE PHASE 2 : SUIVI DE L'ARCHIVAGE ET ACCOMPAGNEMENT**

De recourir au service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne et de signer la convention d'assistance correspondante.